



ville de
Grans

Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 17/07/2025

ID : 013-211300447-20250715-DM_2025_53-AU



DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2025/53

1.4 Autres types de contrat

Approbation de la modification de contrat en cours d'exécution n°1 pour location de la batterie du véhicule électrique RENAULT KANGOO ZE avec la société DIAC LOCATION

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n° 2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la décision municipale n°2020/23 du 24 février 2020 portant approbation du contrat N° E4987750 pour la location de la batterie du véhicule électrique RENAULT KANGOO ZE sur une durée de 60 mois avec la société DIAC LOCATION,

Considérant que ledit contrat arrive à échéance et le souhait de la commune de prolonger les prestations,

Considérant la proposition d'avenant de la société DIAC LOCATION enregistrée en mairie le 08 juillet 2025 sous le n°2025-2549 prolongeant de 24 mois la location dudit véhicule immatriculé FN-869-YK,

Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique,

Considérant que la proposition de la société DIAC LOCATION correspond au besoin exprimé et est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1^{er} :

Approuve la modification de contrat en cours d'exécution n°1 pour la location de la batterie du véhicule électrique RENAULT KANGOO ZE avec la société DIAC LOCATION, pour un prix global et forfaitaire mensuel de 60,09 € HT (soixante Euros et neuf centimes hors taxes) soit 721,08 € HT annuel (sept cent vingt et un euros et huit cents hors taxes).

Article 2 :

Le contrat est ainsi conclu pour une période de 24 mois prolongeant sa durée jusqu'au 22 juin 2027.

Article 3 :

Les crédits sont prévus au budget primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des services techniques de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service de la Commande Publique et au Service des Finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca - 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 15 juillet 2025

Publié le 17/07/2025

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe LEANDRI
Date : 15/07/2025
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES



Noisy Le Grand
Le 1er juillet 2025

COMMUNE DE GRANS
HOTEL DE VILLE
BOULEVARD VICTOR JAUFFRET
13450 GRANS

AVENANT

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'avenant aux conditions particulières de Location Longue Durée, correspondant aux modifications demandées.

Nous vous remercions de nous retourner l'exemplaire 1 Diac Location de l'avenant qui nous est destiné, dûment signé et approuvé comme indiqué. Veuillez conserver votre exemplaire client ainsi que les conditions de l'avenant à l'engagement de location.

Cet avenant ne prendra effet qu'après signature et acceptation expresse du locataire.

Votre Centre Relation Clientèle **MOBILIZE LEASE&CO** se tient à votre disposition au 01 49 32 80 00 du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.

Nous vous remercions pour votre confiance.
Cordialement,

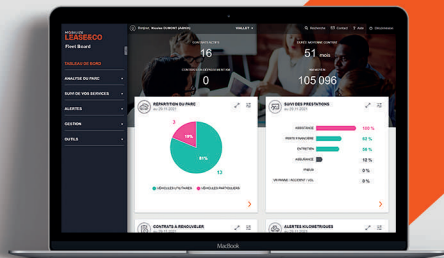
Valérie SIMIER
DIRECTRICE RELATION CLIENTÈLE

MOBILIZE LEASE&CO
À VOTRE SERVICE



Fleet Board

L'Espace Client dédié
à votre flotte auto



DÉCOUVREZ FLEET BOARD

Gérez vos contrats et suivez l'état de vos consommations pour une parfaite maîtrise de votre budget avec Fleet Board.

- Consultez vos contrats actifs
- Programmez l'envoi de rapports personnalisés
- Suivez l'état de vos prestations

À bientôt sur Fleet Board
www.mobilize-fleetboard.fr

AVENANT AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LOCATION LONGUE DURÉE - EXEMPLAIRE 1 : MOBILIZE LEASE&CO
Date d'effet de la renégociation : 22/06/2020

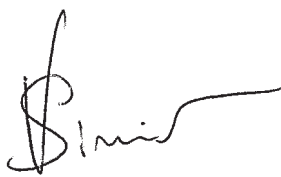
VOS RÉFÉRENCES CLIENT	VOTRE VÉHICULE	VOTRE CONSEILLER CLIENT
<p>N° de Client : 297118587 N° de contrat : E4987750 Version N°3 N° de contrat cadre : DXX99STRAJU N° de SIREN : 297118595 N° de simulation : 2623425</p>	<p>Mis à disposition le 22/06/2020</p> <p>RENAULT KANGOO E-TECH ELECTRIQ Fournisseur : A2258D KEOS SALON-DE-PROVENCE BY AUTO N° de série : VF1FW000364020882 N° d'immatriculation : FN-869-YK 1ère mise en circulation : 24/02/2020 Genre : VU / Type : VN</p>	<p>MOBILIZE LEASE & CO Centre Relation Clientèle - LPN 93168 NOISY LE GRAND CEDEX Téléphone : 01 49 32 80 00</p>

FOURNITURE DE PRESTATIONS	CONTRAT ACTUEL *	CONTRAT MODIFIÉ *
Durée totale de location en mois	60	84
Kilométrage total souscrit	40 000	52 500
LOYER FINANCIER	2,15	2,09
- Prix de 100 km supplémentaires pour décote du véhicule	0,00	0,00
LOYER BATTERIE	59,60	58,00
- Prix au 100 km supplémentaire	4,00	4,00
TOTAL LOYER	61,75	60,09
Frais d'ajustement facturés		0,00
Solde correctif prévisionnel		- 101,74
Périodicité - Mode et délai de paiement	MENSUEL MA30	MENSUEL MA30

Cette offre est valable jusqu'au 22/07/2025.

* Les montants sont exprimés en Euros HT

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après signature et acceptation expresse du locataire.

<p>DIAC LOCATION À Noisy Le Grand Le 01/07/2025</p>  <p>Valérie SIMIER DIRECTRICE RELATION CLIENTÈLE</p>	<p>Signature du locataire précédée de la mention "Lu et approuvé"</p> <p>Philippe LEANDRI, Maire de Grans, dûment habilité par décision municipale n°2025/53</p> <p>À GRANS, Le 17/07/2025</p> <p>Le locataire déclare avoir pris connaissance des conditions de l'avenant à l'engagement de location qu'il approuve, ainsi que des conditions particulières modifiées par le présent avenant, dont il reconnaît avoir reçu un exemplaire.</p>	<p>Cachet du locataire</p>
---	--	----------------------------

DIAC LOCATION, agissant sous la marque commerciale Mobilize Lease&Co, société anonyme au capital de 29 240 988 euros, RCS Bobigny n°329 892 368
Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf - 93168 Noisy-le-Grand Cedex - SIREN 329 892 368 R.C.S. Bobigny
N° d'identification TVA : FR84329892368 - Code APE 7711B - N° ORIAS : 07 004 967
Iban : FR76 3006 6109 7200 0203 5810 195 Bic : CMCIFRPPCOR

AVENANT AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LOCATION LONGUE DURÉE -EXEMPLAIRE 2 : CLIENT
Date d'effet de la renégociation : 22/06/2020


VOS RÉFÉRENCES CLIENT	VOTRE VÉHICULE	VOTRE CONSEILLER CLIENT
N° de Client : 297118587 N° de contrat : E4987750 Version N°3 N° de contrat cadre : DXX99STRAJU N° de SIREN : 297118595 N° de simulation : 2623425	Mis à disposition le 22/06/2020 RENAULT KANGOO E-TECH ELECTRIQ Fournisseur : A2258D KEOS SALON-DE-PROVENCE BY AUTO N° de série : VF1FW000364020882 N° d'immatriculation : FN-869-YK 1ère mise en circulation : 24/02/2020 Genre : VU / Type : VN	MOBILIZE LEASE & CO Centre Relation Clientèle - LPN 93168 NOISY LE GRAND CEDEX Téléphone : 01 49 32 80 00

FOURNITURE DE PRESTATIONS	CONTRAT ACTUEL *	CONTRAT MODIFIÉ *
Durée totale de location en mois	60	84
Kilométrage total souscrit	40 000	52 500
LOYER FINANCIER	2,15	2,09
- Prix de 100 km supplémentaires pour décote du véhicule	0,00	0,00
LOYER BATTERIE	59,60	58,00
- Prix au 100 km supplémentaire	4,00	4,00
TOTAL LOYER	61,75	60,09
Frais d'ajustement facturés		0,00
Solde correctif prévisionnel		- 101,74
Périodicité - Mode et délai de paiement	MENSUEL MA30	MENSUEL MA30

Cette offre est valable jusqu'au 22/07/2025.

* Les montants sont exprimés en Euros HT

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après signature et acceptation expresse du locataire.

<p>DIAC LOCATION À Noisy Le Grand Le 01/07/2025</p>  <p>Valérie SIMIER DIRECTRICE RELATION CLIENTÈLE</p>	<p>Signature du locataire précédée de la mention "Lu et approuvé"</p> <p>Philippe LEANDRI, Maire de Grans, dûment habilité par décision municipale n°2025/53</p> <p>À Grans , Le 17/07/2025</p> <p>Le locataire déclare avoir pris connaissance des conditions de l'avenant à l'engagement de location qu'il approuve, ainsi que des conditions particulières modifiées par le présent avenant, dont il reconnaît avoir reçu un exemplaire.</p>	<p>Cachet du locataire</p>
---	---	----------------------------

DIAC LOCATION, agissant sous la marque commerciale Mobilize Lease&Co, société anonyme au capital de 29 240 988 euros, RCS Bobigny n°329 892 368
Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf -93168 Noisy-le-Grand Cedex -SIREN 329 892 368 R.C.S. Bobigny
N° d'identification TVA : FR84329892368 -Code APE 7711B -N° ORIAS : 07 004 967
Iban : FR76 3006 6109 7200 0203 5810 195 Bic : CMCIFRPPCOR

CONDITIONS DE L'AVENANT À L'ENGAGEMENT DE LOCATION

Article 1 - Objet

Conformément à l'article 3 des conditions générales de location et pour tenir compte de l'ajustement souhaité des éléments (durée et/ou kilométrage, demande de prolongation, options) de l'engagement de location d'origine, les parties sont convenues des modifications indiquées sur la première page. L'ajustement peut entraîner le recalcul d'un loyer se substituant au loyer initial. Il déclenche la perception de frais de gestion forfaitaires et éventuellement d'un solde correctif. Un plan de location pourra être adressé au locataire, à sa demande

Article 2 - Loyer

Jusqu'au terme initial ou modifié de la location, le loyer ajusté indiqué par les présentes sera perçu en remplacement du loyer d'origine.

Article 3 - Solde correctif et frais de gestion

Les ajustements demandés au titre de la durée, du kilométrage, de certaines options entraîneront le calcul d'un solde correctif représentant l'écart entre :

- la somme des loyers d'origine (prestations incluses) jusqu'à la mise en place effective du loyer ajusté et

- la somme sur la même période des loyers ajustées (prestations incluses) calculées compte tenu du/des ajustements(s) apporté(s).

Il donnera lieu à l'émission d'une facture ou d'un avoir concomitant à la mise en place du loyer ajusté et payable aux conditions indiquées.

Les frais de gestion seront facturés en même temps que le solde correctif, ou à défaut isolement.

Article 4 - Spécificités et limites des ajustements possibles

Certaines combinaisons d'ajustements durée, kilométrage, options sont incompatibles; l'ajustement s'opère selon, les principales contraintes techniques ci-après :

Durée et/ou kilométrage :

L'ajustement est possible pendant toute la durée du contrat hormis les 3 derniers mois du contrat. La durée ne peut excéder 60 mois et le kilométrage 200 000 km.

L'ajustement de la durée prolonge automatiquement la prime sans donner lieu à un solde correctif pour les options véhicule de remplacement, site Internet de restitution d'informations au client, perte financière, si elles ont été souscrites.

Option véhicule de remplacement :

La souscription se fait aux conditions en vigueur et peut donner lieu au calcul d'un solde correctif.

Options Site Internet de restitution d'informations au client :

La souscription se fait aux conditions en vigueur et peut donner lieu au calcul d'un solde correctif.

Option carburant :

La souscription se fait aux conditions en vigueur et peut donner lieu au calcul d'un solde correctif.

L'ajustement de l'option carburant fait l'objet de ses propres règles conformément aux conditions générales de la prestation.

Option Perte financière :

La souscription n'est possible qu'avec l'accord de l'assureur et la fourniture d'une attestation spécifique sur l'honneur par le locataire. Elle se fait aux conditions en vigueur.

Article 5 - Continuité des conditions générales

Les présentes modifient seulement les éléments de l'engagement de location. L'ensemble des conditions générales du contrat continuera de s'appliquer